



**Secrétariat Général**  
**Direction générale des**  
**ressources humaines**

**MINISTÈRE**  
**DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ET DE LA RECHERCHE**

## **Rapport de jury**

**SESSION 2007**

**CONCOURS D'ACCÈS AU CORPS DES PROFESSEURS**  
**DE LYCÉE PROFESSIONNEL (CAPLP)**

**SECTION LETTRES – HISTOIRE**

**CONCOURS EXTERNE**  
**ET**  
**CONCOURS D'ACCÈS À UNE LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT**  
**DANS LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS DU SECOND DEGRÉ SOUS CONTRAT**  
**(CAFEP-CAPLP)**

**Rapport présenté par** Guy MANDON, Inspecteur général de l'Éducation nationale, Président.

## A. PRÉSENTATION DU CONCOURS

### 1. COMPOSITION DU JURY

#### **Président**

M. Guy MANDON - IGEN - Histoire et géographie

#### **Vice-président général**

M. Jean JORDY - IGEN – Lettres

#### **Vice-présidents**

M. Jacques DOCHEZ – IEN – Lettres

M. Alain PROST – IA - IPR – Histoire et géographie

#### **Secrétaires généraux**

Mme Michèle DOERFLINGER – IEN – Lettres

M. Patrick FENOT – IEN – Histoire et géographie

#### **Secrétaire général adjoint**

M. Michel CASTA – Maître de conférences en histoire

#### **Membres du jury de Lettres**

Alain BAGUENARD – Marie-Rose BALTES – Marie BATAILLE – Élisabeth BATIER – Thierry BECKER – Norbert BERNARD – Françoise BOLLENGIER – Joëlle BOLOT – Anne-Marie BONNABEL – Sabine CARREAUD – Michel CLENET – Claire DE LLOBET – Catherine DES GROTTESS – Christiane DUGAL – Marie-France DUPRAT – Jean-Paul DURAND – Pierre DURAND – Jean-Pierre FOULLETIER – Solange FRICAUD-LE BOURDON – Alix GIRAUD – Nathalie GONNARD – Pierre GRALL – Cécile GRAVELLIER – Sabine GRUFFAT – Valérie GUIRAUDON – Éric HOPPENOT – Nicole JEAN-PARAILLOUS – Pascal JEANDEL – Pascal JOUAN – Marie-Anne KARM – Philippe LABAUNE – Élisabeth LANDIER – Marianne LAUNAY – Florence LAVILLE-BIDADANURE – Christelle LENGLET – Pierre LÉVÊQUE – Sophie LOMBARD – Maryse LOPEZ – Olivier MASSÉ – Geneviève MAUREL – Jean NÈGRE – Daniel NIGOUL – Nadine OTTELARD – Christel PELLETIER – Sandrine PHILIPPE – Jean-Christophe PLANCHE – Lidwine RIPOCHE – Marie-Thérèse ROGUET – Marie-Hélène ROQUES – Nathalie SUBTIL – Marie-Rose TANCREZ – Gérard TAILLE – Françoise TORREGROSA – Patrick-Alexandre TRAVERS -

#### **Membres du jury d'histoire et géographie**

Chantal ALBORNA - Gérard BACCONNIER – Guy BARON - Nathalie BÉRIOU – Laurent BLANÈS - Lydie BODIOU- Édith BOMATI – Alain BRÉLIVET – Laurent BRICAULT - Maurice BROGINI – Jean-François CALLÈDE - Yvan CARLOT – Dominique CHEVALIER – Jean-Paul COLLICARD – Antoine COPPOLANI - Françoise DELASPRES – Jacques DINCHER - Guillaume DUBOS – Thierry FALCONNET- Charles FLEURY – Martin FUGLER - Jean-Claude GÉGOT – Claudine GOLDSTEIN - Cédric GRIMOULT – Marie GROULT- Isabelle GUILLEMARD – Régis HÉRITIER – Rémi HUTH – Bruno JANNIN – Christian JEAN ÉTIENNE- Isabelle JUGUET – Gérard LABRUNE – Karine LAMBERT – Gérard LANGE – Brigitte LE GALL – Philippe LE RAY - Bruno LÉAL – Georges LEGAY – Alain LOUSSOUARN – Martine LUCIANI – Nora MAGNAN – Yves MAGOTTEAUX – Mary MAIRE - Nadine MANSARD – Jacques MARTIN - Joseph MARTINETTI - Janine MICHAEL LEON – Lionel MICOLA – Michel MOATTI - Didier NOURRISSON – Alain PERNET - Patrick PIQUE – – Isabelle SACAREAU – Sylvie SCHOULER – Jean-Claude SCHRAEN - Jérôme SEGAUD – Francine THOMAS - Pierre TRICOU – Christine VERGNOLLE-MAINAR – Pierre VERPOORTEN – Antonella VESTA – Philippe ZWANG

## 2. BILAN DE L'ADMISSIBILITÉ ET DE L'ADMISSION

	<b>CAPLP EXTERNE</b>	<b>CAFEP</b>
Nombre de postes	225	25
Nombre d'inscrits	3833	453
Nombre de candidats ayant composé	1836	202
Barre d'admissibilité	09	08
Nombre d'admissibles	562	62
Nombre d'admis	225	25
Barre d'admission	10,60	9,90

## L'ÉPREUVE ÉCRITE D'HISTOIRE

Pour la session 2007, l'histoire a fait l'objet de l'épreuve écrite.

Les modalités de l'épreuve sont définies par l'arrêté du 3 juillet 1995 paru au JO du 12 juillet 1995 : « Histoire - géographie : composition d'histoire ou de géographie. Le président du jury choisit la discipline (histoire ou géographie) qui fait l'objet de la composition. Les candidats ont le choix entre deux sujets (durée de l'épreuve : cinq heures ; coefficient 1) ». Le jury rappelle que les deux sujets peuvent porter sur la même question du programme.

Les deux questions d'histoire au programme sont :

« Colonisation et décolonisation françaises, du milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle aux années 1960 »

« Les sociétés française et anglaise du milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle aux années 1970 ».

L'épreuve est une composition : les documents d'accompagnement - généralement au nombre de trois - ne constituent pas la matière d'un commentaire mais suggèrent diverses dimensions des sujets afin d'aider les candidats à en cerner les contours et à dégager une problématique. Les sujets sont consultables en ligne dans leur intégralité.

S'agissant d'un concours destiné à classer les candidats, l'éventail des notes est très large :

	<b>PLP externe</b>	<b>CAFEP</b>
Moins de 05	585	88
05 à moins de 10	711	87
10 à moins de 15	365	19
≥ 15	175	8
Moyenne	7,38	6,61
Moyenne des admissibles	11,56	9,88

Un grand nombre de candidats ne paraissent pas préparés à la composition. Cet exercice se présente non comme une compilation de connaissances mais comme une réflexion structurée par une problématique, véritable fil directeur du raisonnement. Une problématique n'est pas une simple reformulation du libellé du sujet sous forme interrogative (« quelles sont les relations entre la France et ses colonies ? »), ni une succession de questions sans véritable articulation entre elles. Pour bien la formuler, il convient de lire très attentivement le libellé du sujet et d'en peser tous les termes, d'en délimiter le cadre temporel et spatial, de dégager des axes de réflexion que vient préciser une bonne lecture des documents d'accompagnement.

Ainsi, la prise en compte du libellé précis du sujet sur « La France et ses colonies du XVIII<sup>e</sup> siècle à 1870 », par exemple, permet d'éviter de présenter des généralités sur la colonisation et de centrer l'analyse sur les relations entre les deux ensembles entre le traité de Paris et la tentative impériale d'établir un nouveau type de colonisation. La composition nécessite une bonne capacité de synthèse, ce qui se traduit par l'organisation d'un développement organisé, à l'inverse de copies se contentant de présenter des éléments épars sur le sujet, sans vue d'ensemble.

Les deux sujets proposés portaient sur les premiers temps (milieu XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) des deux questions inscrites au programme. Ils exigeaient une bonne connaissance de la fin de la période moderne, le second XVIII<sup>e</sup> siècle, et du premier XIX<sup>e</sup> siècle, et permettaient de souligner les continuités et les phénomènes de longue durée. Mais dans un cas comme dans l'autre, de profonds changements surviennent, certains brutaux (la perte des colonies d'Amérique du Nord pour la France, l'abolition puis le rétablissement de l'esclavage...), d'autres marquant une évolution plus lente (les transformations agricoles, la question de la propriété de la terre...). On ne pouvait faire l'impasse sur la période révolutionnaire, cruciale pour la France, trop souvent ignorée ou, du moins, sous évaluée. L'absence de maîtrise de

la chronologie la plus élémentaire ne permet pas de comprendre et d'expliquer la dimension diachronique de chaque sujet. Trop de copies révèlent notamment l'ignorance de la succession des régimes politiques en France.

À l'évidence, nombre de candidats n'avaient qu'une connaissance trop superficielle ou inégale de ces périodes. C'est particulièrement manifeste dans le sujet 1 où la période 1750-1830 est lacunaire tandis que la seconde colonisation, de 1830 à 1870, est généralement mieux connue. C'est pourquoi certains candidats proposent de longs développements hors sujet au-delà de la date butoir de 1870 pour s'étendre jusqu'en 1930. D'autres copies développent inutilement les antécédents : la colonisation française depuis le XVIIIe siècle, voire le XVIe. De telles connaissances plaquées ne peuvent en aucun cas compenser des lacunes constatées par ailleurs ; plus encore elles desservent le candidat qui se montre incapable de maîtriser le sujet.

Le jury n'a pas de préjugé sur le type de plan adopté par le candidat. Le plan thématique reste souvent plus difficile à mettre en œuvre, surtout pour des périodes séculaires, avec des risques de redondances ou d'un discours atemporel. Les sociétés resteraient-elles inchangées entre 1750 et 1830 ou 1870 ? Un plan thématique en histoire n'est pertinent que si la chronologie est prise en compte : l'insurrection de Saint-Domingue précède de plus d'une décennie l'indépendance d'Haïti ; le commerce triangulaire est antérieur aux théories du libéralisme économique, la première colonisation ne saurait expliquer le développement économique de la France au XIXe siècle...

Les documents d'accompagnement sont destinés à éclairer le candidat sur différents aspects du sujet et à lui suggérer des orientations possibles. Leur utilisation est à la hauteur de la préparation des candidats. Le manque de maîtrise du sujet ou l'ignorance de la nature de l'épreuve induit une lecture sans distance critique des documents et une paraphrase inutile, voire des contresens faute de les avoir replacés dans leur contexte.

Trop de copies enfin ont du mal à conclure ou ne comportent aucune conclusion. Est-ce faute de temps ? Sans doute, mais cela révèle que le candidat ne parvient pas à maîtriser le temps imparti, ce qui laisse mal augurer de l'exercice du métier qu'il envisage. C'est aussi par manque de réflexion suffisante sur le sujet : la problématique annoncée au départ est oubliée, les apports du développement ne débouchent sur rien de précis, les héritages de la période ne sont guère évoqués.

Outre ces connaissances et compétences disciplinaires, les correcteurs attendent évidemment des qualités d'expression : un futur enseignant se doit de maîtriser l'usage du français, tant du point de vue de la syntaxe que de l'orthographe. Il semble que la plupart des candidats aient pris en compte les remarques réitérées des rapports précédents puisque l'on constate que la maîtrise de la langue s'est sensiblement améliorée. Cependant, nombre de copies présentent encore des défaillances d'autant plus préjudiciables qu'elles proviennent de candidats à un concours d'enseignement des Lettres-Histoire : fautes d'accords, confusions entre le pluriel des verbes et des adjectifs, ponctuation aléatoire... des fautes inexcusables mais pas irrémédiables pourvu que les candidats apprennent à se référer à des précis de grammaire et d'orthographe afin de combler leurs lacunes éventuelles. Enfin, il faut rappeler que l'usage du futur ne convient pas à l'histoire.

Ces remarques, les commentaires sur les corrections et les deux propositions de compositions qui suivent devraient offrir des pistes de travail à tous ceux, candidats et formateurs, qui souhaitent préparer la prochaine session.

Premier sujet  
**La France et ses colonies du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle à 1870**

Un plan chronologique permettait de rendre compte des évolutions, des continuités et des ruptures. Les bonnes copies savent maîtriser des repères chronologiques adaptés au sujet et les repères spatiaux, en prenant le temps de localiser les territoires coloniaux.

Les études les plus pertinentes présentent les sociétés coloniales dans leur diversité, dépassant l'antagonisme élémentaire mais bien réel des propriétaires blancs et des esclaves noirs. Il existe aussi des populations indigènes (doc. 1), des Noirs libres, des petits blancs descendants des engagés ; les armateurs des ports français n'ont pas les mêmes intérêts que les créoles, etc. L'absence de problématique laisse place à une composition où les connaissances sont exposées sans perspectives, ignorant l'évolution des enjeux et des idées. La dérive la plus fréquemment observée a consisté d'une part à restreindre le sujet à la seule question de l'esclavage, d'autre part de l'aborder sous un angle moralisateur. Il importait d'expliquer comment les contemporains l'ont légitimé ou les raisons pour lesquelles ils l'ont dénoncé, ce qui a prévalu à son abolition et justifié son rétablissement. Les jugements de valeur formulés à l'emporte-pièce n'apportent rien à la compréhension du sujet ; bien au contraire, ils l'obscurcissent par des considérations anachroniques. Les débats récents et encore actuels sur la colonisation, notamment celui sur les lois mémorielles, ne sauraient suppléer des connaissances historiques lacunaires. D'autres lacunes apparaissent au fil des corrections. La politique coloniale du Second Empire se trouve malencontreusement fondue dans une description générale et nécessairement vague de la seconde colonisation. Les candidats ont parfois la bonne idée de compléter leur composition avec des schémas et croquis. On ne saurait se contenter de donner des informations trop élémentaires : le commerce triangulaire n'est pas le seul pratiqué dans l'Atlantique : le commerce en droiture et celui entre les colonies font aussi partie des échanges entre la France et ses colonies

Axé sur les relations entre la France et ses colonies à une époque de grands questionnements liés à la forte réduction spatiale du domaine colonial (en 1763 puis sous l'Empire) puis de son élargissement (surtout sous le Second Empire), le sujet invitait à montrer que les années 1750-1870 constituent un champ d'expérimentation pour les gouvernements et les Français intéressés par les colonies.

Le jury a valorisé les copies qui ont appuyé leur réflexion autour d'axes tels que :

- les acteurs des questions coloniales (l'État, qui ne joue pas forcément le rôle le plus important, les missionnaires, militaires, marchands, paysans, géographes et savants) sans oublier que la population reste souvent indifférente aux actions menées dans les colonies,
- la politique coloniale (repli ou expansion dans telle ou telle région du monde notamment) comme résultant d'un choix, même s'il n'est pas le fruit d'une entreprise systématique,
- les moyens visant l'intensification de l'exploitation coloniale et la part de l'État dans l'encadrement (militaire ou civil) des territoires et des populations,
- le statut des populations qui forment des sociétés originales (égalité ? intégration ? association ?),
- les influences artistiques et culturelles construisant un regard particulier sur les colonies, souvent teinté de paternalisme.

**Le jury attendait aussi une bonne connaissance de l'espace colonial et de ses variations dans le temps ainsi que des considérations fines au sujet des enjeux représentés par les colonies, plutôt que les longs développements sur l'esclavage et l'économie de plantation (lesquels ne sont pas hors sujet) ; et celles qui présentent surtout le point de vue métropolitain (plutôt que les inégalités sociales au sein des colonies, par exemple).**

Les documents offraient quelques pistes de réflexion :

- le doc.1 permet d'évoquer le succès économique des îles à sucre à l'époque de la perte du Canada et d'évoquer le système esclavagiste de la plantation exportatrice au temps de son apogée, pendant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.
- le doc. 2 montre que l'abandon du Canada relève d'un choix longuement réfléchi pour sauver les intérêts dans les îles à sucre, chers à la bourgeoisie commerçante bordelaise (mais aussi nantaise ou havraise). Cette défense du Canada français permet aussi de nuancer la présentation des relations commerciales sur la base du commerce triangulaire.
- le doc. 3 montre qu'au-delà de la prise d'Alger, la question coloniale a divisé les parlementaires français, et opposé de nombreux arguments financiers, militaires, stratégiques et idéologiques.

Les plans chronologiques sont souvent apparus les plus pertinents pour insister sur le caractère circonstanciel de la plupart des décisions concernant les colonies. Plusieurs bornes chronologiques étaient utilisables et devaient être clairement justifiées. Voici une proposition succincte :

L'introduction devait développer les éléments suivants

- bornes chronologiques et spatiales : au milieu du XVIII<sup>e</sup> s., le domaine colonial français est à son apogée (malgré les réductions de 1713) et couvre près de 10 millions de km<sup>2</sup> incluant le Canada (amputé de Terre-Neuve et de l'Acadie en 1713), la Louisiane (la vallée du Mississippi), les Antilles (l'ouest de Saint-Domingue, la Guadeloupe, la Martinique, la Grenade, Tobago), la Guyane, les comptoirs du Sénégal (Saint-Louis et Gorée) ; quelques comptoirs établis par la Compagnie des Indes sur les côtes de Madagascar et de l'Inde (Pondichéry, Chandernagor, Karikal, Mahé et Yanaon plus Madras entre 1746 et 1763), l'île Bourbon et l'île de France. Après de nombreuses vicissitudes, il est réduit à 36 000 km<sup>2</sup> au traité de Paris (1763), et disparaît sous l'Empire du fait des invasions britanniques. En 1814-1816 sont restitués : Saint-Pierre-et-Miquelon, Guadeloupe, Martinique, Guyane, comptoirs africains d'Arguin et de Saint-Louis-du-Sénégal, Bourbon et 5 comptoirs indiens), puis se développe à nouveau, notamment par la conquête d'Alger (1830) puis de l'Algérie (1840-1857), du Sénégal (1854-1865), de nombreuses îles du Pacifique (Tahiti, 1843 ; Nouvelle-Calédonie, 1853), de l'Annam et du Cambodge (1862-1867). L'empire colonial français triple sous le Second Empire (et atteint 900 000 km<sup>2</sup>).

- **analyse du sujet** : Les intérêts représentés par ces territoires sont politiques du fait du prestige de l'extension du pays, diplomatiques dans le cas des relations avec les autres puissances européennes, économiques (commerce, pêche, agriculture, matières premières et même débouchés au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle), religieuses (à cause des missionnaires catholiques), scientifiques et militaires (ports d'escale, sécurité de la navigation et des établissements français).

- **problématique** : Un petit nombre de partisans de la colonisation parviennent à maintenir, encadrer, exploiter et agrandir le domaine colonial, mais surtout en fonction d'intérêts à court terme, et dans des circonstances très variables. C'est néanmoins dans ce cadre que se forment des expériences dont les régimes ultérieurs ont pu se servir pour une gestion plus systématique et plus efficace.

## **I. Du milieu du XVIII<sup>e</sup> s. aux premières années du XIX<sup>e</sup> siècle, la conservation, la domination et l'exploitation des colonies françaises sont confrontées à de sérieux obstacles.**

### **A. Les années 1740-1763 mettent fin à l'apogée de la première colonisation française.**

1. La rivalité anglaise aboutit à la perte du Canada après les guerres de Succession d'Autriche et de Sept Ans. Malgré l'opposition des négociants de la façade atlantique, le traité de Paris préserve les intérêts économiques des îles à sucre, de la pêche (Saint-Pierre-et-Miquelon) et des comptoirs en Inde.

2. Le pacte colonial est assoupli avec l'instauration d'un exclusif mitigé sous la pression des représentants des colonies à Paris, de la perte des relations commerciales et du développement de la guerre de course. En butte à l'opposition des physiocrates, il est aussi remis en cause dans les colonies étrangères. Les colonies nationales perdent ainsi une partie de leur intérêt économique.

### **B. La fin de l'Ancien Régime correspond cependant à une exploitation intensive des colonies.**

1. La volonté d'expansion se manifeste avec le développement de la marine par Choiseul et des voyages d'exploration (Bougainville, La Pérouse), une présence active en Annam, un plan de peuplement de la Guyane et l'appui aux insurgés américains contre l'Angleterre qui s'empare des comptoirs indiens.

2. C'est l'apogée de l'exploitation des Antilles (sucre, café, coton et indigo). La production de sucre passe de 77 000 à 125 000 tonnes de 1767 à 1789 dont les deux tiers à Saint-Domingue, grâce à la traite négrière (31 000 esclaves vendus en 1787) et à l'esclavage régi par le Code noir qui reste en vigueur jusqu'au Code colonial de 1802. Les ports français profitent du commerce triangulaire (Nantes assure entre le tiers et la moitié du trafic négrier, devant Le Havre et Bordeaux) et s'industrialisent.

3. L'administration coloniale réduit le rôle du gouverneur. L'intendant est choisi parmi les membres du Parlement. Les colons sont bien représentés dans les coulisses du pouvoir, ce qui n'évite pas une révolte à Saint-Domingue (1768). La création d'assemblées à la Guadeloupe et à la Martinique (1787) montre cette assimilation en marche. La Constitution de l'An III (1795), inégalement appliquée, la renforce.

### **C. La Révolution et l'Empire causent la perte des colonies.**

1. Malgré la lutte des anti-esclavagistes (Société des Amis des Noirs) et la première révolte de Saint-Domingue (1791), le statu quo favorable aux intérêts bourgeois est d'abord maintenu. Les troubles révolutionnaires déstabilisent cependant les sociétés coloniales.

2. La première abolition de l'esclavage (1794), peu appliquée, vise à rallier à la République les insurgés noirs et à ruiner les colonies anglaises. Le rétablissement de l'esclavage en 1802 provoque la révolte puis l'indépendance de Saint-Domingue. La culture de la betterave à sucre concurrence la production des îles. L'interdiction internationale de la traite (1815) met fin au renouvellement de la main d'œuvre servile, déjà affectée par le marronnage et une mortalité considérable, liée aux conditions de vie et aux mauvais traitements, et conduit à rendre les comptoirs sénégalais moins utiles.

3. L'expansionnisme napoléonien reste limité par le blocus britannique (échec militaire de l'expédition d'Égypte, impossibilité de s'implanter en Algérie). Le commerce s'effondre et la France perd sa fonction de redistribution des denrées coloniales en Europe. Les ports français, leur arrière-pays et leurs industries entrent en récession. Après la Révolution et l'Empire, l'empire colonial restitué en 1814-1816 apparaît réduit et en crise. Ce sont d'autres territoires qui attirent désormais.

## **II. De 1815 à 1851, l'expansion coloniale reprend de manière indécise et désordonnée.**

### **A. L'expansion outre-mer permet de se débarrasser des gêneurs.**

1. Plusieurs expéditions hardies ont lieu (Caillié, Dumont d'Urville). La monarchie de Juillet crée des comptoirs (Gabon, Mayotte, Nossi-Bé) et le passage de Tahiti, Wallis et Futuna et des Gambier sous protectorat. Il s'agit de la recherche de points d'appui pour la flotte, de motivations religieuses (traité de Wham Poa), et de nouveaux secteurs de pêche. La France évite tout conflit avec l'Angleterre (Hawaï).



2. Alors que la France se considère comme surpeuplée malgré sa croissance démographique modérée, les gouvernements décident d'envoyer dans les colonies les paysans sans terre et les chômeurs.

### **B. La conquête de l'Algérie vise d'abord à détourner l'opinion des problèmes intérieurs.**

1. Charles X veut consolider son trône par un succès de prestige à peu de frais.
2. Dans le contexte d'un contentieux avec la Régence d'Alger, l'attitude française reste hésitante. Les ordonnances de 1834 maintiennent la présence française sur la côte en s'appuyant sur des alliés indigènes. Mais les gouverneurs successifs engagent les troupes françaises plus loin que prévu (prise de Constantine, 1836) et organisent plus méthodiquement la colonisation agricole. La résistance d'Abd el-Kader entraîne la conquête systématique de l'intérieur où Bugeaud pratique une violence extrême. Elle est consolidée par l'installation de 110 000 civils européens en 1847, dont 50 000 Français.

### **C. La II<sup>e</sup> République intègre davantage les colonies à la politique métropolitaine.**

1. Les républicains sont majoritaires dans les trois départements créés en Algérie où ils s'opposent aux militaires. L'expédition de Kabylie en 1851 vise à élever le général de Saint-Arnaud au grade supérieur, afin qu'il puisse être de façon plausible rappelé en France et nommé ministre, en vue du coup d'État.

2. L'ordre est perturbé dans les Antilles par la crise économique renforcée par l'abolition de l'esclavage en avril 1848. L'instauration du suffrage universel masculin permet aussi à ces populations d'être représentées en métropole.

Menée sans doctrine, la politique coloniale semble, comme le dit Tocqueville, conduite « par le hasard ». La création du second empire colonial apparaît cependant mieux organisée par l'État et passionne les socialistes utopiques comme les saint-simoniens.

### **III. Sous le Second Empire, une politique coloniale apparaît plus systématique.**

#### **A. Les acteurs de l'interventionnisme colonial sont nombreux.**

1. Napoléon III veut entretenir le prestige de son régime, propager le christianisme, (ce qui constitue le prétexte de l'intervention de 1858 amenant l'occupation de Saïgon et la cession de la Cochinchine) et accélérer l'industrialisation (canal de Suez). L'action des ministres (Chasseloup-Laubat), d'officiers et d'administrateurs (Faidherbe au Sénégal) s'avère encore plus déterminante.

2. Les scientifiques se mobilisent autour des sociétés d'acclimatation et de géographie.

#### **B. La politique algérienne de Napoléon III témoigne d'un nouvel intérêt pour les colonies.**

1. La conquête de l'Algérie s'achève avec la soumission de la Kabylie (1857). Les routes servent la pénétration des armées, mais les chemins de fer et le drainage (Mitidja) et l'irrigation progressent aussi.

2. La politique impériale reste cependant confuse. Après 1860, l'Empereur rend les tribus propriétaires de leurs terres puis propose aux Algériens la citoyenneté française. Il envisage même la transformation de la colonie en protectorat dont le gouvernement serait confié aux grands chefs musulmans, en un « royaume arabe ». Cette politique échoue devant l'opposition des autorités en place et des colons.

### **C. Le développement du colonialisme préfigure l'expansion de la III<sup>e</sup> République.**

1. La Nouvelle-Calédonie (1853), Obock (1862) enrichissent l'empire. L'expédition du Mexique est motivée par des intérêts religieux, financiers et stratégiques (canal interocéanique).

2. L'essor de l'idée coloniale se manifeste aussi par l'apogée de l'exotisme et de l'orientalisme dans la peinture (Delacroix, Ingres), la littérature (Nerval, Gautier, Baudelaire, Flaubert) ou l'architecture. L'exposition universelle de 1867 popularise l'idée coloniale auprès du grand public.

En conclusion, il fallait souligner l'absence de politique systématique liée à une grande variété d'enjeux et nuancer la nouveauté de l'attitude de la III<sup>e</sup> République, qui fut aussi empirique et opportuniste.

#### **AUTRE PLAN POSSIBLE :**

Un plan « facteurs/aspects/limites » poserait la question du faible développement colonial de la France à cette époque :

##### **I- Des intérêts coloniaux enchevêtrés, mais plus circonstanciels que structurels**

A. Le prestige international

B. Les motivations religieuses servent surtout à fournir des prétextes aux interventions militaires

C. Les intérêts économiques changent en fonction des époques

D. Des motivations de politique intérieure se manifestent aussi : 1830, 1851

##### **II- Une organisation et une exploitation lacunaires et même insuffisantes**

A. L'assimilation des anciennes colonies à la métropole contraste avec la mainmise des militaires sur les nouveaux territoires

B. L'organisation de l'exploitation économique : îles à sucre, équipement en voies de communication

C. L'organisation du peuplement, avec notamment le cas algérien

##### **III- L'extension coloniale dépend fortement de la politique étrangère**

A. L'opposition de l'Angleterre cause la réduction du domaine colonial (1763-1810)

B. Une extension limitée par la volonté de ne pas s'opposer aux Anglais (1815-1851)

C. La volonté de puissance de Napoléon III permet de tripler la superficie de l'empire colonial (1852-1870)

Cédric Grimoult

#### Deuxième sujet

### **Les sociétés paysannes en France et en Angleterre, de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle aux années 1830**

Les copies sur ce sujet ont été moins nombreuses et la moyenne des notes est légèrement inférieure à celle du sujet 1. Manifestement, ce fut un sujet de repli pour certains candidats n'ayant pas préparé sérieusement le concours. Mais on trouve de très bonnes copies attestant la solidité de la préparation et la qualité de la réflexion.

Le libellé ouvert des « sociétés paysannes » donnait l'occasion aux candidats d'exposer leurs connaissances en montrant leurs largeurs de vues : loin de se cantonner à un tableau socio-économique, ils ont pu en envisager les aspects les plus variés, démographiques et culturels notamment. Les considérations sur la situation économique des campagnes n'ont de sens que si elles sont mises en relation avec les aspects sociaux.

Le pluriel du libellé devait être lu à plusieurs niveaux : celui des États en premier lieu tant il est vrai que l'on présente souvent l'avance anglaise sur la France comme une donnée historique : l'anglophilie est réelle, l'Angleterre est bien un objet de curiosité et d'intérêt, comme l'évoque le texte du chevalier d'Éon (doc. 1). Mais au-delà de ces différences nationales, ce sont bien les différences régionales qu'il faut souligner. Elles permettaient d'éviter les lieux communs sur la vie paysanne – qui serait uniforme pour tous – et de

dresser un tableau exclusivement misérabiliste, plus inspiré par la littérature naturaliste que par l'étude historique. Des connaissances souvent insuffisantes sur l'Angleterre rendent la composition déséquilibrée et empêchent l'amorce d'une approche comparative.

De 1750 à 1821, la population française passe de 24,6 M d'habitants à 31,6 M ; celle de l'Angleterre de 5,8 M à 11,5 M. Le sujet invite à brosser le tableau d'une composante majeure de la société française et anglaise durant ces années, mais qui évolue différemment dans les deux pays : une situation globalement stable en pourcentage en France, pays rural à 85 % vers 1750, encore à 80 % en 1820, où les campagnes gagnent 5 millions d'habitants et où la paysannerie, essentiellement composée de petits propriétaires peu touchés par la modernité, reste le pilier de la société ; une diminution sensible en pourcentage en Angleterre, premier pays à connaître l'industrialisation à la fin du XVIIIe et une croissance urbaine, où la population rurale ne représente plus que 60 % de la population en 1820 et où la paysannerie, de plus en plus composée d'ouvriers agricoles travaillant sur de vastes exploitations innovantes tournées vers le marché, passe de 55% de la population active au milieu du XVIIIe à moins de 40 % vers 1820 au terme de mutations qui s'enracinent dans le passé, mais qui n'excluent pas certaines permanences.

La paysannerie se définit par son activité économique. Le paysan travaille la terre (culture et élevage), qu'elle lui appartienne ou pas, et vit pour l'essentiel de ce labour. Ce terme recouvre toutefois une grande diversité, liée notamment au rapport entretenu avec la terre. Portant uniquement sur les *sociétés paysannes*, le sujet ne s'intéresse qu'à ces travailleurs de la terre, et non pas à l'ensemble de la société rurale, mais sans s'interdire d'évoquer leurs liens avec d'autres groupes, notamment les propriétaires fonciers. Croisant, dans une vision large, approche structurelle et dynamique conjoncturelle, sans oublier les différences régionales, il invite à se pencher sur le travail du paysan et son rapport au sol, critère majeur de la hiérarchisation de ces sociétés de la terre, mais aussi plus largement sur l'existence paysanne. Il propose en outre de mesurer l'impact des nouveautés agraires introduites de longue date dans une partie de l'Angleterre, mais bénéficiant d'une accélération à partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle qui a aussi pu toucher, mais sous d'autres formes et de façon atténuée, certains terroirs français, et des chocs brutaux apportés par la conjoncture politique française sur un terreau ancien encore largement présent et qui le restera pendant une grande partie du XIXe siècle.

Même s'il doit mettre en lumière les différences importantes entre les deux pays, le sujet invite à nuancer l'opposition entre les paysanneries française et anglaise, remise en cause par les travaux des trente dernières années. Il y a dans les deux pays des campagnes dynamiques tournées vers le marché, et des espaces ruraux qui les ignorent plus ou moins, même si les proportions et le poids de ces diverses catégories de paysans et d'exploitations ne sont pas identiques dans les deux pays. Le Norfolk n'est pas toute l'Angleterre, et la France compte aussi de gros producteurs ouverts aux nouveautés et travaillant pour le marché. Les deux paysanneries vivent des permanences et des mutations, mais dans des proportions et selon des modalités, des cadences, et des diffusions spatiales différentes.

### **Quelques pistes suggérées par les documents :**

Le document 1 est un extrait des *Loisirs* du chevalier de Beaumont d'Éon (1728-1810). Avocat, puis homme de lettres, il devint, à partir de 1755, diplomate. Il séjourna en Angleterre de 1763 à 1777, puis à partir de 1792. Il évoque ici les enclosures des communaux anglais et leurs bienfaits mais aussi leurs conséquences sociales pour les pauvres.

Le document 2 énumère une partie des droits seigneuriaux d'une seigneurie de Bourgogne à la fin du XVIIIe siècle. Sont ainsi cités les corvées et les services dont les paysans sont redevables, les redevances ainsi que divers interdits pesant sur eux.

Le document 3 livre une scène d'incendie et de pillage d'un château durant la grande peur de l'été 1789. Il évoque la tourmente révolutionnaire vécue par les campagnes françaises.

### **Proposition de plan :**

Le plan adopté repose sur un va-et-vient entre les deux pays, mêlant analyse structurelle, dynamique conjoncturelle, et variété régionale, au cœur d'un dialogue entre « permanences et changements » ; une approche à géométrie variable selon que l'on se place d'un côté ou de l'autre du Channel....

## **I. Une existence paysanne enracinée dans l'Ancien Régime**

### **A. Les cadres de l'existence paysanne**

1. Le cadre naturel : Terroirs, finages et paysages variés, structurés par des repères naturels et humains constituent le cadre de vie quotidien des ruraux de ce temps.
2. Le cadre villageois et l'organisation de l'habitat : Fermes isolées, hameaux, et villages de tailles diverses, aux formes et aux couleurs variées organisent dans les deux pays l'habitat rural selon des dosages divers et structurent un sentiment fort d'appartenance communautaire.
3. Le cadre religieux : Le cadre paroissial est essentiel à cette époque : l'Église marque de son empreinte l'espace et le temps, et structure la sociabilité locale.
4. Le cadre familial : Dans la France catholique, la famille est une association consacrée par Dieu ayant pour finalité la naissance d'enfants. C'est une unité biologique, contributive et une cellule de travail. En Angleterre, le mot *family* est synonyme de *household* (maisonnée) et désigne les personnes vivant sous l'autorité de son chef.

### **B. Les comportements démographiques**

1. Nuptialité : Dans les deux pays, la nuptialité rurale reste forte au XIXe. En France, jusqu'à la Révolution, le mariage est un sacrement religieux ; ce n'est pas le cas dans l'Angleterre anglicane. Dans les deux pays, on observe un âge tardif du premier mariage au XVIIIe mais qui évolue par la suite à la baisse, une endogamie géographique et une homogamie sociale fortes.
2. Natalité et fécondité : En France, natalité et fécondité restent élevées jusqu'à la Révolution même si on décèle dans certaines campagnes un début de limitation des naissances dès la seconde moitié du siècle. À partir des années 1790 -1800, ces pratiques se répandent et la diminution de la natalité se poursuit, même si le nombre brut des naissances annuelles augmente du fait de la hausse de la population. Vers 1820, le taux de natalité est de 3,3% en France. En Angleterre, la natalité reste encore élevée, comme par le passé.
3. Vers un recul de la mort : Dans un contexte où les grandes crises démographiques disparaissent, la mort recule, notamment la mortalité infantile, et la population augmente, notamment celle des campagnes. Les paysans français et surtout anglais ont donc dû nourrir bien plus de bouches.

### **C. La vie matérielle et culturelle**

1. L'habitat et l'environnement matériel : La maison rurale est l'expression matérielle du « feu » ou du *household*. Dans les deux pays, sa taille et son architecture sont liées à la situation du chef de famille et aux coutumes locales. La diversité est grande, comme pour l'environnement matériel des paysans même si globalement c'est le spectacle de la simplicité qui est observé. C'est le cas pour le mobilier, les ustensiles de maison, les rares objets de décoration ou le vêtement.
2. L'alimentation : Les paysans consomment surtout leurs productions : au-delà des diversités régionales, partout un élément constitue la base de l'alimentation, souvent une céréale, auquel s'ajoutent en quantités variables des fruits, légumes, graisses, viandes, poissons, boissons. Même si la situation s'est améliorée aux XVIIIe et XIXe, les régimes alimentaires demeurent globalement déséquilibrés et monotones. On note quelques

nouveautés à partir du XVIIIe promises à un bel avenir : la pomme de terre, le maïs, divers légumes ...

3. L'environnement culturel : la sociabilité villageoise, les traits de mentalité, les croyances populaires, l'alphabétisation et le rapport à l'écrit, la place de la violence... constituent autant d'éléments de civilisation qui changent lentement et s'enracinent dans le passé.

Concernant toutes ces réalités, **l'Ancien Régime n'en finira pas de mourir**, au moins jusqu'au milieu du XIXe siècle.

## **II. La paysannerie et la terre** (cette partie mettra plus l'accent sur les structures).

### **A. Cadres et contraintes**

1. Les contraintes de la nature : Structures et accidents climatiques, nature et qualité des sols et impérieuse obligation de ne pas les épuiser, pénurie ou excès en eau, contraintes du relief et de l'exposition des parcelles conditionnent le travail du paysan et les fruits de son labeur.

2. Le système seigneurial : En France, la plupart des terres relèvent de la seigneurie. Mode de possession du sol et ensemble de pouvoirs sur les hommes, elle comporte une réserve et des tenures sur lesquelles le seigneur conserve une propriété éminente justifiant les contraintes pesant sur les paysans. Le système se durcit à la fin du XVIIIe siècle. L'Angleterre, où la terre appartient à la couronne, ignore la propriété pleine et entière : toute terre est donc « tenue ». C'est vrai pour le seigneur (*Lord*) comme pour le tenancier (*Tenant* ou *Holder*). L'unité de base est le manoir. C'est une demeure et un ensemble de droits que le *lord of the manor* exerce sur un territoire comprenant souvent trois parties : le *demesne* géré en faire-valoir direct, les communaux, et les tenures cédées aux tenanciers.

3. L'accès à la terre nourricière : le sujet de la propriété et de la location de la terre détermine les formes foncières d'exploitation. Au-delà de la propriété, la jouissance est primordiale pour les paysans. En France, ils possèdent moins de la moitié du sol, mais la plupart de leurs tenures sont petites, très parcellisées et insuffisantes pour nourrir une famille. La paysannerie travaille ainsi surtout les terres d'autrui qu'elle loue. L'Angleterre compte plusieurs types de tenures. La tenure libre (*freehold*), la plus favorable pour le tenancier (*freeholder*), est perpétuelle et chargée d'une redevance minimale au XVIIIe, mais elle n'occupe plus que très peu d'espaces. La *copyhold* relève de la coutume du manoir qui fixe les règles pour le tenancier. Enfin, il y a des tenures à bail précaire aux modalités variables. Dans les deux pays, il y a aussi une jouissance collective, organisée par la communauté, des terres arables et une appropriation collective des communaux.

**B. Diversité des exploitations et hiérarchie paysanne** : l'exploitation est l'unité de base permettant la mise en valeur du sol et structurant la hiérarchie paysanne.

1. L'exploitation agricole : Dans les deux pays sa taille est très diverse, de quelques ares à plusieurs centaines d'hectares. Il y a beaucoup de micro-exploitations en France ; leur nombre déclinera fortement en Angleterre dans la seconde moitié du XVIIIe. Elle regroupe souvent des terres aux statuts différents : un noyau en propriété et des parcelles en location. L'exploitation comprend aussi divers équipements : outillage, possession ou non d'un attelage, cheptel (de rapport ou de trait).

2. La hiérarchie paysanne : à la base, la masse des micro-exploitants travaillant comme ouvriers. Parfois ils ne possèdent rien ou presque rien. Leur survie dépend des droits communautaires. Leur poids diffère d'un lieu à l'autre. Au-dessus, le paysan moyen, à la tête d'une exploitation familiale permettant en année normale de subvenir aux besoins de sa maisonnée. La possession d'un train de culture marque une frontière essentielle donnant à son propriétaire une certaine indépendance, même si ses seules propriétés sont insuffisantes pour se passer de terres en location. Au sommet, les exploitations de plusieurs dizaines ou plusieurs centaines d'hectares. En Angleterre, elles possèdent un important bétail, plusieurs trains de culture, destinent leur production au marché et pratiquent les

innovations. En France, il y a le groupe des « marchands-laboureurs » à la tête parfois d'une centaine d'hectares, le plus souvent de 40 à 80 ; et, au-dessus, le petit monde des très gros exploitants du centre du Bassin Parisien qui ne travaillent pas eux-mêmes la terre mais en dirigent l'exploitation.

### C. Le travail des paysans

1. L'outillage : dans les deux pays, le caractère commun de tous les modes d'exploitation jusqu'à un XIXe siècle bien entamé, c'est la part majeure du travail humain, sauf pour la traction. Les paysans disposent de quelques outils adaptés à la traction animale mais surtout de beaucoup d'outils à main. Chaque opération exige une main-d'œuvre nombreuse, guidée par un calendrier rural pour l'essentiel hérité du passé.

2. Les systèmes de culture et les productions : au-delà des diversités régionales, il s'agit globalement d'une agriculture céréalière aux rendements faibles, mais variables, devant laisser une partie des terres en jachère pour les préserver et reposant donc sur la rotation des soles. En fonction des spécificités locales, cette agriculture comprend d'autres productions : les cultures maraîchères, celles pour les manufactures, l'arboriculture, la vigne, l'élevage... En France, on distingue cinq systèmes : la polyculture performante de type flamande, le « modèle septentrional » (labours en champs ouverts, céréaliculture associée aux ovins, assolement triennal), le « modèle bocager » (céréaliculture associée à d'autres productions végétales et aux bovins), le « modèle méditerranéen » (équilibre difficile entre *saltus* et *ager*, importance de l'arboriculture et des ovins, assolement biennal), enfin l'agriculture de montagne où l'élevage prime. En Angleterre, deux systèmes : au Nord où les sols sont pauvres, quatre types de terroirs : les terrains inutilisables, les terrains de fauche, l'*outfield* alternant herbage et céréales, et l'*Infield*, utilisé pour les céréales ; dans le reste du pays, la *Mixed farming* associe élevage et cultures. Quelques nouveautés sont introduites avant le milieu du XVIIIe mais timidement : le trèfle et le sainfoin, une nouvelle rotation quadriennale dite « de Norfolk » associant des cultures fourragères attestée après 1740 mais très localement. De même, les *enclosures* sont déjà pratiquées. Selon Overton, le territoire anglais est enclos à 45 % dès le début du XVIe siècle et il y eut ensuite plusieurs vagues, même si la pratique est somnolente dans la première moitié du XVIIIe siècle. Son coût est élevé mais elle assure à l'exploitant la maîtrise de la décision.

3. Les activités complémentaires : Les paysans des deux pays ont également des activités complémentaires, et il y a de nombreuses articulations entre le travail agricole et l'artisanat. Cela va du paysan filant pendant ses loisirs au tisserand cultivant un potager familial ou employé dans les champs pendant les moissons. Cette articulation économiquement utile est aussi socialement indispensable car elle limite ou annule les méfaits d'un chômage hivernal et apporte un complément de revenu indispensable pour beaucoup. Les paysans qui trouvent sur place ces activités sont chanceux car d'autres doivent migrer chaque année plusieurs mois en quête de travail vers d'autres campagnes plus riches ou vers les villes. Ces migrations saisonnières sont aussi un caractère très important. Il faut évoquer ici aussi les paysans-pêcheurs des littoraux. De même des paysannes sont rémunérées comme nourrices. Et tout cela est encore largement vrai au XIXe.

### III. Vivre la conjoncture du temps

#### A. Une accélération des changements agricoles dans une partie de l'Angleterre

1. La reprise des innovations : Un contexte favorable : la forte concentration de la propriété, l'intérêt des grands propriétaires pour l'agronomie et un idéal de bonne gestion des terres. Parmi les diffusions techniques les plus importantes, mais qui étaient déjà connues avant 1750 : la rotation des cultures avec limitation voire suppression de la jachère, les traitements des sols comme les assèchements et les marnages, l'intégration des herbages et des céréales dans le cadre de nouvelles rotations, le développement de fourrages de culture, le perfectionnement des races de bétail. À noter toutefois qu'avant la fin des années 1830, les

effets de la révolution industrielle et scientifique ne font qu'effleurer le secteur agricole. C'est après que se diffuseront la mécanisation et les engrais.

2. Le mouvement des enclosures : Tout cela se réalise dans le contexte des *enclosures* de communaux et de terres arables qui s'accompagnent d'un remembrement des tenures. Le phénomène n'est pas nouveau mais il s'accélère après 1760 avec l'action de la chambre des Communes (des *enclosures* non-parlementaires continuent toutefois d'être organisées) et il achève un processus ancien. On compte plus de 1000 actes de clôtures entre 1760 et 1800, 800 entre 1801 et 1815 et près de 200 jusqu'à la fin des années 1830. De 1760 à 1815, plus de 20 % de la superficie agricole du pays fait l'objet d'actes parlementaires. Tout le pays n'est pas touché de façon identique. Les clôtures des champs ouverts concernent surtout les régions céréalières : un triangle inversé dont la base longe le Yorkshire, le Lincolnshire et les côtes du Norfolk, et dont la pointe se trouve dans le Dorset ; en revanche, l'*enclosure* parlementaire fut minime dans des comtés comme la Cornouailles, le Devon, l'Essex, le Kent ou le Sussex, le Nord et l'Ouest. Celles des communaux et des friches, plus lentes, sont mieux réparties au sein du territoire même si elles concernent surtout les zones marécageuses du Nord et du Nord-Ouest.

3. Les effets économiques : En supprimant les droits collectifs, les *enclosures* permettent une réorganisation des terres et facilitent la mise en valeur de celles jusqu'alors non cultivées sous la direction de producteurs indépendants, soucieux de rentabilité et de progrès. Mais les seules *enclosures* ne suffisent pas à régler le problème de la piètre qualité de nombreuses terres anglaises, notamment dans le Nord. De grandes fermes, employant des salariés, travaillant pour le marché se multiplient à côté des petites exploitations qui diminuent mais ne disparaissent pas. Les nouveautés agricoles augmentent la production, la productivité et les espaces cultivés. Les sols céréaliers passent de 38 à 58 % des terres agricoles (dans le contexte des protectionnistes *Corn Laws* entre 1815 et 1846) et la jachère passe de 20 % des sols en 1700 à 3 % au milieu du XIXe. Le monde agricole anglais a ainsi pu nourrir une population qui avait plus que doublé en 70 ans.

4. Les conséquences sociales : la plupart des historiens ne partagent plus la vision catastrophique autrefois admise. Certes, les exploitations s'agrandirent, des hommes quittèrent les campagnes, le nombre des fermiers diminua et celui des ouvriers agricoles augmenta fortement, mais les petits et moyens fermiers se sont maintenus même si leur nombre décroît sensiblement entre 1750 et 1830 (en 1851, ils sont 250 000 et détiennent 15 % du sol). Il est également clair que les clôtures n'ont pas dépeuplé les campagnes. C'est seulement à partir de 1851 que les départs l'emportent sur le croît naturel, entraînant une baisse démographique dans les comtés agricoles. Les communaux ont presque disparu au milieu du XIXe ; les pauvres en ont souffert, mais la nouvelle organisation des terroirs leur offrait aussi des emplois. En revanche, la perte d'emplois est nette quand les terres clôturées deviennent des pâturages. Souvent donc, la perte des communaux s'accompagne d'une paupérisation et d'une prolétarianisation, dans un contexte de forte augmentation de la population et des prix, d'où de nombreuses émotions paysannes liées à la cherté de la vie, mais rarement en réaction à des clôtures contre lesquelles il y eut plutôt des pétitions (617 émeutes recensées entre 1790 et 1810).

## **B. De timides innovations dans l'agriculture française.**

1. Un intérêt pour l'agriculture : Une passion pour l'agronomie s'empare de la société française à partir du milieu du XVIIIe, ayant pour référence l'Angleterre. Elle correspond au succès des physiocrates. Entre 1785 et 1789, un Comité d'administration de l'agriculture est animé par Lavoisier. Ce courant aboutit à la naissance de l'agronomie qui s'appuie sur les « académies » d'agriculture pour diffuser ses idées. Dans ce contexte, on assiste à une multiplication des concours et de *Mémoires* portant sur des expériences agronomiques. La mode continue au XIXe siècle ; des Sociétés d'Agriculture essaient dans les années 1830. Mais quel est l'impact réel sur le terrain ?

2. Quelques mutations et progrès... : Premier constat : il y a dans la seconde moitié du XVIIIe une croissance agricole qui contraste avec le marasme du XVIIe et quelques progrès :

les surfaces cultivées augmentent de 2 % ; la jachère recule au profit de plantes fourragères : c'est net en Flandre, Alsace et Picardie, beaucoup moins dans de nombreuses autres régions ; un début de spécialisation de certains pays agricoles ( ex : le maïs en Aquitaine...) ; la lente diffusion de la pomme de terre, celle de la betterave à sucre... ; un début d'orientation vers les marchés urbains ; quelques expériences de marnage et de chaulage ; quelques progrès en matière d'attelage en Île-de-France ; passage fréquent de la moisson de la faucille à la faux, du rouleau en pierre au fléau, de la charrue en bois à celle en fer surtout à partir du début du XIXe ; certains rendements en hausse.

3. ...qu'il ne faut pas exagérer sans pour autant généraliser l'idée d'une routine rétrograde : Mais il ne faut pas exagérer les innovations : le plus souvent, la paysannerie se caractérise par l'immobilisme de ses pratiques et de ses structures, et la plupart des campagnes ne sont pas touchées par la concentration des terres et la formation de grandes exploitations, le recul des usages collectifs, les clôtures, les prairies artificielles ou la disparition de la vaine pâture. Ces traits ont d'ailleurs encore peu changé sous la Monarchie de Juillet. On ne constate en outre aucune grande mutation de l'outillage ni aucune mécanisation du travail de la terre avant un XIXe siècle bien avancé, et chaulage et marnage sont encore peu pratiqués. Cependant permanence culturelle ne signifie pas toujours routine et il convient aussi de relativiser l'image d'une paysannerie composée de micro-proprétaires rétrogrades. En ce sens, l'opposition entre petite et grande culture n'est pas pertinente. Il faut en réalité prendre le pouls de la diversité régionale. Trois situations apparaissent : les régions de grande culture dominées par de grandes fermes bien organisées, travaillant pour le marché, qui connaissent plusieurs progrès ; les régions de petite culture où de petits et moyens producteurs vivent des innovations, notamment en Alsace où l'on travaille selon les méthodes du jardinage, ou en Flandre qui pratique une polyculture intensive et spéculative dans de petites exploitations ; enfin des régions sans « révolution » ni croissance, sans doute les plus nombreuses. D'où, au total, aucune impression générale de changement profond avant la seconde moitié du XIXe même si la production a commencé à augmenter à partir de Louis XVIII. En 1840, la jachère couvre 7 millions d'hectares même si elle a reculé de 20 %. Et, dans ce contexte, le poids de la paysannerie baisse peu ; il augmente même en valeurs absolues, l'exode rural ne débutant réellement qu'après les années 1830.

### **C. La paysannerie française dans la tourmente de la conjoncture politique**

1. Des émotions paysannes de la seconde moitié du XVIIIe siècle...: Bien que qualifiée de « siècle calme », la seconde moitié du XVIIIe connaît beaucoup d'émotions paysannes liées aux crises de subsistance, aux offensives seigneuriales, aux luttes pour la terre et notamment en raison de conflits autour des communaux dont nombre de seigneurs veulent grignoter les droits.

2. ... à la période révolutionnaire : la liste des sujets attendus est longue : la crise des campagnes en 1788-89 ; les revendications paysannes dans les Cahiers de Doléances dans l'ambiance des élections aux États Généraux ; la Grande Peur ; l'abolition de la féodalité ; la vente des biens nationaux aux faibles répercussions pour les paysans ; le Code rural de 1791 ; la question des communaux ; l'agitation de la paysannerie en 1792 ; les campagnes pendant la Terreur ; la Guerre de Vendée ; les réquisitions, misère et brigandage dans les campagnes en 1794-95 et le Directoire face au monde rural... Au-delà de leur rôle de producteurs, les paysans constituent la population la plus importante du pays et vivent donc la Révolution comme citoyens, pour qui le cadre de vie est devenu la commune. Et, comme l'ensemble de la Nation, ils adhèrent à certaines décisions de la Révolution et s'opposent à d'autres. Là encore, la paysannerie n'est pas homogène.

3. De Napoléon à la Restauration : le rétablissement de l'ordre dans les campagnes avec Bonaparte avant les soulèvements à la fin de l'Empire ; les conséquences des guerres dans les campagnes ; celles du Code civil pour la propriété foncière (fin du droit d'aînesse et émiettement de la propriété rurale : plus de 6 M de propriétaires fonciers en 1826 dont 80 % de petits propriétaires) ; le cadastre napoléonien ; l'organisation du cadre de vie administratif (la commune, le canton, le cadre religieux rétabli avec le Concordat) ; la résistance des



paysans pour le maintien des droits d'usage ; Napoléon puis Louis XVIII face au problème des communaux ; le suffrage censitaire réservant le droit de vote aux gros propriétaires (100 000 personnes seulement) et écartant les paysans du « pays légal » ; les relations de la paysannerie avec les Émigrés de retour et les propriétaires fonciers dont ils continuent à louer les terres ; une paysannerie protégée par le protectionnisme du début de la Restauration ; une paysannerie qui s'agit en temps de crise (1816-17, 1825, 1829-30)...

### **Conclusion**

À la fin des années 1820, les deux paysanneries n'en sont pas au même point ; elles ne l'étaient d'ailleurs déjà pas au milieu du XVIIIe siècle. Encore très nombreuse, et composée pour l'essentiel de petits propriétaires, la paysannerie française n'a pas encore connu, au-delà des diversités régionales, de véritables mutations d'ensemble ni dans ses structures agraires, ni dans ses techniques de travail, ni dans son organisation, même si ici et là il y a eu certains changements. Certes, comme l'ensemble de la Nation, elle a été fortement affectée par la Révolution mais son impact sur le quotidien de la plupart des paysans ne doit pas être surestimé. Il faudra en réalité attendre la seconde moitié du XIXe pour constater des mutations de grande ampleur. En Angleterre, une grande partie des campagnes a connu des changements importants enracinés dans le temps, dynamisés depuis le milieu du XVIIIe siècle, puis accentués à partir des années 1820-30 par l'arrivée dans les champs des nouveautés industrielles et scientifiques. Dans ce contexte, le poids de la paysannerie a sensiblement diminué, et il diminuera bien plus encore dans la seconde moitié du siècle car c'est à partir de 1851 que l'exode rural commence à provoquer la baisse de la population des campagnes : moins de 3 millions de paysans vers 1820 ; 2 millions en 1851 (dont 1,2 million d'ouvriers agricoles) ; seulement 1,6 million en 1881.

Bruno Léal

## L'ÉPREUVE ORALE ACADÉMIQUE DE GÉOGRAPHIE

### RÉPARTITION DES NOTES

Notes	NOMBRE DE CANDIDATS CAPLP EXTERNE	%
> = 1 et < 5	80	14,23 %
> = 5 et < 10	203	36,13 %
> = 10 et < 15	169	30,07 %
> = 15	88	15,65 %
Absents	22	3,92 %
TOTAL	562	100 %

Notes	NOMBRE DE CANDIDATS CAFEP CAPLP (PRIVÉ)	%
> = 1 et < 5	10	16,12 %
> = 5 et < 10	26	41,97 %
> = 10 et < 15	20	32,24 %
> = 15	5	8,06 %
Absents	1	1,61 %
TOTAL	62	100 %

L'épreuve consiste en une explication de trois à cinq documents de nature et de sources variées. Chaque dossier comporte un titre et porte sur l'une des questions au programme de géographie du concours. Les sujets concernent des aspects fondamentaux des questions au programme : s'ils requièrent évidemment des connaissances solides, elles sont celles que peut posséder tout candidat ayant sérieusement préparé le concours. Le jury n'attend ni érudition, ni encyclopédisme.

S'il est indispensable de dégager une problématique qui serve de fil directeur, il ne s'agit pas pour autant de faire entendre au jury des généralités sur le sujet appuyées plus ou moins sur les documents, mais bien d'en proposer un commentaire.

La méthodologie du commentaire ne s'improvise pas. La critique des documents est indispensable : le candidat doit savoir identifier leur nature et le contexte précis de leur production avant d'en analyser le contenu. Qui, quand, où, pourquoi a été produit le document ? Dans quelles circonstances ? Pour quels destinataires ? L'analyse du contenu doit être précise et approfondie. Quels thèmes contient-il ? Quels points communs, quelles divergences présente-t-il par rapport aux autres documents ? La réponse à toutes ces questions permet de dégager leur portée géographique, c'est-à-dire de les replacer à une échelle donnée et de les mettre en relation avec d'autres échelles, plus petites ou plus grandes.

Le jury est en droit d'exiger de futurs enseignants qui utiliseront des documents avec leurs élèves qu'ils se montrent capables de les contextualiser et d'en faire une lecture exacte et complète. Il s'est montré sévère envers les candidats qui se sont bornés à les prendre pour prétexte d'un discours vague et général.

**Exemples de sujets proposés en 2007 sur la question  
« La France et ses régions en Europe et dans le monde »**

**LES ESPACES FRONTALIERS EN FRANCE**

- Document 1.** Les frontières revisitées  
Extrait de *La France en Europe*, A. Frémont-Vanacore,  
Collection Cursus, Armand Colin 2006.
- Document 2.** Migrations alternantes des travailleurs frontaliers en 2005.  
Carte produite par la MOT (Mission Opérationnelle Transfrontalière)  
Site : [www.espaces-transfrontaliers.org](http://www.espaces-transfrontaliers.org)
- Document 3.** Taux de chômage dans les espaces frontaliers. Chiffres 2002-2004  
Carte produite par la MOT (Mission Opérationnelle Transfrontalière)  
Site : [www.espaces-transfrontaliers.org](http://www.espaces-transfrontaliers.org)
- Document 4.** Lille, d'une logique nationale à une logique européenne.  
In D. Paris : *Lille, de la métropole à la région urbaine*.  
Mappemonde n°66, 2002.
- Document 5.** La coopération frontalière entre la France et l'Allemagne  
Fiche produite par la MOT (Mission Opérationnelle Transfrontalière)  
Site : [www.espaces-transfrontaliers.org](http://www.espaces-transfrontaliers.org)

**LA FRANCE EN EUROPE : LES CORRIDORS DE TRANSPORTS**

- Document 1.** « Évolution par pays des réseaux de l'UE »  
Source : Eurostat, UIC, IRF... Dans Étude prospective « La France en Europe : quelle ambition pour la politique des transports ? » La Documentation Française – 2003.
- Document 2.** « Les grands corridors de transport routiers à travers la France »  
2A – poids lourds  
2B – véhicules légers  
Source : SETRA – enquête juin 1996 / juin 1997.
- Document 3.** « Les grands corridors de fret ferroviaire à travers la France »  
3A : le fret ferroviaire  
3B : l'axe Nord - Sud Rotterdam / Anvers - Milan  
Source : SNCF Fret - 1998.
- Document 4.** « Les camions vont pouvoir traverser la France en train »  
Source : Dominique BUFFIER, journal « Le Monde » du jeudi 29 mars 2007, page 14.
- Document 5.** « Impact des nouveaux membres sur les corridors de transit à travers la France »  
Source : Philippe MATHIS / DATAR « La France en Europe : quelle ambition pour la politique des transports ? » Étude prospective - La Documentation Française - 2003.

## LE LITTORAL ATLANTIQUE FRANÇAIS ET SES DYNAMIQUES

- Document 1.** Cartes de la croissance économique et de l'évolution de l'emploi en France  
Source : *l'Expansion* n° 654 (octobre 2001) et n°715 (janvier 2007)
- Document 2.** « La Rochelle, tournée vers l'océan, été comme hiver »  
Source : *l'Expansion* n° 697 (mai 2005)
- Document 3.** Les ports de commerce français et européens  
Sources : site Internet <http://www.meretmarine.com> (classement des ports français)  
Site Internet <http://www.insee.fr> (classement des ports européens)
- Document 4.** 4A - Carte au 1 :25 000° La Baule-Escoublac  
Source IGN.  
4B – Photographie et plan de localisation destiné aux visiteurs des chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire.

## TERRITOIRES ET COMPÉTITIVITÉ EN FRANCE

- Document 1.** Carte des pôles de compétitivité en France.  
Source : DIACT
- Document 2.** Le pôle de compétitivité de la Cosmetic Valley  
**2A** – Carte  
**2B** – Affiche  
**2C** – Texte  
Source : Robert Marconis, *France : recompositions territoriales*, La Documentation Française, 2006.
- Document 3.** Le pôle Systém@tic, un pôle de compétitivité mondial.  
Source : *Les Échos*, 6 octobre 2005.
- Document 4.** Carte de Palaiseau-Arpajon, 1 : 25 000 (extrait)  
Source IGN, 2004.

## LES ESPACES D'ACTIVITÉS DANS L'AIRE URBAINE : L'EXEMPLE DE NANCY

- Document 1.** Population et emploi dans l'aire urbaine de l'agglomération nancéienne au recensement de 1999.  
Source : *atlas de l'agglomération nancéienne*, ADUAN et Communauté urbaine du Grand Nancy, 2002
- Document 2.** Les principales implantations d'activités  
Source : *atlas de l'agglomération nancéienne*, ADUAN et Communauté urbaine du Grand Nancy, 2002  
**2-A.** Les principaux pôles commerciaux de l'agglomération, répartition par type d'activité des commerces de plus de 300m<sup>2</sup>  
source : *DDCCRF*.  
**2-B.** Principales entreprises de plus de 100 salariés  
source : *Insee-Sirene* 2001.
- Document 3.** Alstom dans l'agglomération nancéienne.  
**3-A.** Extraits d'un article de *l'Est Républicain* du 19 novembre 1999.  
**3-B.** L'usine Alstom, rue Oberlin à Nancy  
source : *photo MM*  
**3-C.** L'usine Alstom à Champigneulle, sur la zone d'activités de Nancy-nord  
source : *photo MM*
- Document 4.** Le technopôle de Nancy-Brabois  
Source : *atlas de l'agglomération nancéienne*, ADUAN et Communauté urbaine du Grand Nancy, 2002

**Exemples de sujets proposés en 2007 sur la question  
« Le tourisme dans le monde (espaces, enjeux, acteurs...) »**

## LE TOURISME FLUVIAL EN FRANCE

- Document 1.** Carte du réseau des voies navigables en France  
Source : *VNF*, octobre 2005
- Document 2.** Les chiffres clés du tourisme fluvial en France  
Source : *ODIT France*, juillet 2006
- Document 3.** Carte du canal du Midi  
Source : Michel Cotte, *Le canal du Midi*, Belin - Herscher, mars 2003
- Document 4.** Photographie de Sallèles d'Aude, canal du Midi  
Source : P. Lemaître, *VNF*
- Document 5.** Les perspectives du tourisme fluvial  
Source : *Le guide de l'opérateur touristique 2003*, Édition AFIT, 2003

## LE LITTORAL BELGE ET LE TOURISME : L'EXEMPLE D'OSTENDE

- Document 1.** « Ostende » extrait carte au 1/20 000 – 1861  
Dépôt de la guerre, Bruxelles 1876
- Document 2.** « Ostende » extrait carte au 1/20 000 – 1995  
IGN Bruxelles
- Document 3.** « La nouvelle plage sera prête pour 2003 »  
Extraits, Le Soir, 04.10.2001
- Document 4.** Ostende, la plage vue depuis le Kursaal vers 1905  
Coll. Histoire d'eaux, 1905.
- Document 5.** « Ostende » en 2005  
JPC – collection privée, 2005

## UN ESPACE TOURISTIQUE : CHAMONIX

- Document 1.** 1 A : Extrait de la carte au 1 : 25 000 de Chamonix-Massif du Mont Blanc, IGN, 1977  
1 B : Extrait de la carte au 1 : 25 000 de Chamonix-Massif du Mont Blanc, IGN, 2002
- Document 2.** 2 A : Évolution des secteurs d'activités dans la vallée de Chamonix-Mont Blanc  
Source : [www.recensement.insee.fr](http://www.recensement.insee.fr)  
2 B : Évolution du nombre de logements dans la vallée de Chamonix-Mont Blanc  
Source : [www.recensement.insee.fr](http://www.recensement.insee.fr)
- Document 3.** Le domaine skiable de la vallée de Chamonix-Mont Blanc  
Source : Office de tourisme de Chamonix
- Document 4.** « Agir contre la pollution »  
Source : Les Houches, dossier de presse, hiver 2003-2004

## LE TOURISME AUX CANARIES

- Document 1.** La fréquentation touristique aux Canaries en 2005  
Source : Ministère de l'industrie, du tourisme et du commerce espagnol  
[www.iet.tourspain.es](http://www.iet.tourspain.es)
- Document 2.** Informations générales sur les îles Canaries  
Source : [www.turismodecanarias.com](http://www.turismodecanarias.com)
- Document 3.** Le marché du *timeshare*  
Extrait d'une étude de marché réalisée par la Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises (2003)  
[www.fnege.net](http://www.fnege.net)
- Document 4.** L'organisation spatiale de l'île de Ténériffe  
Source : extrait d'un article d'Erwan Jadé, Mappemonde, n° 60, 2000-4  
<http://mappemonde.mgm.fr>
- Document 5.** Photographies de la plage de Las Americas en 1968 et en 2007  
Sources : <http://hoermann-bc.de> (site personnel) et [www.tenerife-apartements.co.uk](http://www.tenerife-apartements.co.uk) (site immobilier britannique)

## LE TOURISME DE CROISIÈRE : L'EXEMPLE DE LA MEDITERRANÉE

- Document 1.** L'édition 2006 du « Sea Trade Med Cruise & Ferry Convention » (Convention des croisières maritimes et du transport ferry)  
Source : [www.medcruise.com](http://www.medcruise.com) (octobre2006)
- Document 2.** Extrait de la brochure d'un voyageur, 2006
- Document 3.** 3 A : Évolution du nombre de passagers de croisière (entrant, sortant ou en transit) dans les principaux ports de croisière méditerranéens de 2001 à 2003  
Source : Association des ports de croisière méditerranéens, [www.medcruise.com](http://www.medcruise.com) (octobre2006)  
3 B : Carte des ports de croisière méditerranéens, [www.medcruise.com](http://www.medcruise.com) (octobre2006)
- Document 4.** 4 A : Photographie du port de Barcelone (Catalogne)  
Source : *Géographie*, manuel de seconde, collection KNAFOU, Belin, 2003  
4 B : Photographie de la rade de Villefranche-sur-Mer (Alpes-Maritimes)  
Source : site internet de Villefranche-sur-Mer